



*Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
Service général de la Création artistique*

CONSEIL INTERDISCIPLINAIRE DES ARTS DE LA SCÈNE

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

- Présentation publique du 23 mai -
Maison du Spectacle « La Bellone »
Rue de Flandre 46 - 1000 Bruxelles

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. HISTORIQUE	4
1.1. RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE	4
1.1.1. Missions.....	4
1.1.2. Composition.....	4
1.1.3. L'interdisciplinarité.....	5
1.1.4. Le conte	5
2. FACTUEL	6
2.1. ACTUALITES ET CHANGEMENTS PAR RAPPORT AU BILAN PRECEDENT.....	6
<i>Huit réunions du CIAS se sont tenues entre janvier et décembre 2015.</i>	6
2.2. ANALYSE DES BUDGETS ET DES DOSSIERS EXAMINES PAR LE CIAS EN 2015.....	8
2.2.1. AB 33.04.15	8
2.2.2. AB 33.06.17.....	8
2.2.3. AB 33.07.17.....	9
2.2.4. AB 33.10.17.....	9
2.2.5. AB 33.11.17.....	9
3. CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES	9
ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CIAS EN 2015	11
ANNEXE 2 : TABLEAUX BUDGETAIRES.....	12
ANNEXE 3 : NOMBRE DE DOSSIERS DE DEMANDES PONCTUELLES TRAITES PAR LE CIAS	19
ANNEXE 4 : REPARTITION EN FONCTION DES CATEGORIES DE DOSSIERS PONCTUELS	19
ANNEXE 5 : ORDRE DU JOUR DES REUNIONS	20

INTRODUCTION

Deux dossiers de renouvellement de convention ont été examinés en 2015.

La ministre ayant décidé de l'application d'un échancier commun, au 1^{er} janvier 2018, pour l'ensemble des conventions et contrats programmes, ces deux conventions ont fait l'objet d'un avenant.

Ce sont pour le reste essentiellement des projets interdisciplinaires et dans le domaine du conte qui ont été traités par le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène.

En 2015, le montant du budget destiné au subventionnement des projets interdisciplinaires a été doublé pour atteindre un montant de 100.000€. La ministre a, par cette décision, à la fois pris en compte les besoins du secteur interdisciplinaire, mais également l'arrivée de plus en plus importante de projets provenant du secteur du conte.

En 2015, le nombre de projets analysés a été un peu moindre que celui que nous avons connu en 2014, par contre le nombre de projet retenu est en augmentation significative de même que la moyenne des montants attribués.

Parmi les projets analysés, la proportion de ceux venant du secteur du conte augmente chaque année et atteint en 2015 43% de l'ensemble des projets déposés. 90% de ces projets ont été soutenu. Ces quelques chiffres mettent en évidence la vitalité de ce secteur, tant au niveau de la qualité que de la quantité des projets. Ils confirment aussi le bien fondé de l'augmentation de dotation dont a pu bénéficier le CIAS en 2015.

2015 a donc permis, mieux qu'en 2014 de pouvoir aider les porteurs de projets à la fois en fonction de la qualité de ces projets mais aussi de leurs besoins.

Ce rapport rend compte d'une année de travail du CIAS, avec l'aide et le soutien de l'Administration de la Culture qui a pleinement accompagné les travaux du Conseil, tant au niveau de la préparation, de l'analyse et du suivi des dossiers de demandes, qu'au niveau du contrôle et des rapports sur les actions menées par les opérateurs.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Benoît Debuyst
Président

1. HISTORIQUE

1.1. Rappel du fonctionnement de l'Instance

1.1.1. Missions

Le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène est institué par le décret du 10 avril 2003¹ relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, modifié en 2005 et 2006 et complété par les arrêtés² du 23 juin 2006 et du 30 juin 2006 instituant leurs missions, compositions et fonctionnement.

Les articles 59 et 60 de la sous-section 9 de cet arrêté du 30 juin 2006 prévoient les missions et la composition du Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène.

En tant qu'instance d'avis, le Conseil interdisciplinaire est chargé d'émettre des *avis*, ou propositions, auprès de la Ministre de la Culture, à qui la *décision* finale revient.

L'article 59, §1^{er} prévoit que *le Conseil formule tout avis ou recommandation sur les projets de création et /ou de diffusion relevant de plusieurs domaines des arts de la scène et en particulier les avis prévus dans le décret des Arts de la Scène à propos des bourses, aides ponctuelles, conventions, contrats-programmes et modalités de suspension, résiliation ou modification des conventions ou des contrats-programmes.*

L'article 59, § 2 prévoit que *le Conseil coordonne les avis émis par les autres instances d'avis des Arts de la Scène, pour les dossiers qui relèvent de plusieurs domaines.*

En 2016, le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène entame sa neuvième année de fonctionnement. Il a tenu 8 réunions en 2015.

1.1.2. Composition

L'article 60 prévoit que *le Conseil se compose de treize membres avec voix délibérative nommés par le Gouvernement (...), et répartis comme suit :*

1° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en art dramatique, et plus particulièrement d'une compétence dans le domaine de la diffusion théâtrale en Communauté française : *Martine LAHAYE* ;

2° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine du théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse : *Marylène TOUSSAINT* ;

3° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en musique non classique, et plus particulièrement d'une compétence dans le domaine de la diffusion musicale en Communauté française : *Sylvestre VANDENABEELE (DEFONTAINE)* ;

4° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine de la musique classique et contemporaine : *Benoît DEBUYST* ;

5° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine de l'art de la danse : *Didier ANNICQ* ;

¹ Modifié le 20/7/2005 et publié au MB le 14/9/2005

² Publiés au MB le 27/9/2006

6° Un expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience dans le domaine des arts forains, arts du cirque, et de la rue : *Catherine MAGIS*;

7° Un expert justifiant d'une expérience ou d'une compétence en sciences et technologies de l'information : *Jacques URBANSKA* (mai 2016)

8° Deux représentants d'organisations représentatives interdisciplinaires d'utilisateurs agréées du secteur professionnel des arts de la scène : *Colette HUCHARD et Benoît RAOULT*;

9° Quatre représentants de tendances idéologiques et philosophiques : *Olivier ARENDT* (Ecolo), *Bernard LIGOT* (MR), *Patrick MASSET* (CDH), *Marie NOBLE* (PS)

1.1.3. L'interdisciplinarité

La mise en place du CIAS a été voulue par l'Administration et la Ministre Lanaan pour répondre à une réalité de plus en plus prégnante d'interdisciplinarité des projets.

Depuis le début, le Conseil n'a pas souhaité définir trop précisément cette notion d'interdisciplinarité, ce qui aurait pu conduire notamment à le submerger de demandes les plus diverses.

Il a d'ailleurs été demandé aux différentes instances d'avis des arts de la scène de veiller dans leurs analyses, à ne pas se replier sur une définition strictement sectorielle mais à garder une plus grande ouverture aux projets qui convoquent parfois plusieurs disciplines dans la limite de leurs critères respectifs.

Comme il peut parfois être difficile de définir le théâtre ou la danse, il n'est pas aisé de définir l'interdisciplinaire. Le CIAS tend à donner une priorité à des projets comportant différentes disciplines en interaction les unes avec les autres sans prédominance d'une discipline sur les autres. De plus en plus d'opérateurs estiment avoir enfin « trouvé leur place » dans ce Conseil.

Enfin, en ce qui concerne les conventions et les contrats-programmes, certains lieux ou festivals relèvent du CIAS car soit leurs missions ne sont pas aisément attribuables aux secteurs spécifiques (comme le festival Voix de Femmes ou le Manège.mons), soit ils relèvent clairement de fonctions interdisciplinaires (comme L'L) ou enfin, pour des raisons historiques (l'Association internationale Adolphe Sax ou le Festival du rire de Rochefort), le CIAS étant un lieu de discussion considéré comme adéquat au vu de la variété des experts qui y sont nommés.

1.1.4. Le conte

Depuis la création du CIAS, les membres gèrent les dossiers relevant de ce secteur. Or, le Conseil ne comporte aucun membre explicitement expert dans ce domaine, qui n'est d'ailleurs pas prévu dans le Décret des Arts de la Scène.

Plusieurs réflexions ont eu lieu concernant la gestion de ce secteur. Il semblerait qu'à l'avenir cette discipline fasse partie intégrante du Décret des arts de la scène.

Actuellement, le CIAS poursuit l'examen des dossiers contes tout en invitant des experts du secteur à leur donner un éclairage sur les dossiers.

Une session spécifique pour les projets relatifs au secteur est organisée une fois par an depuis 2013.

2. FACTUEL

2.1. Actualités et changements par rapport au bilan précédent

Huit réunions du CIAS se sont tenues entre janvier et décembre 2015³.

Les membres ont respecté le calendrier de dépôt et d'examen des dossiers mis en place depuis 2013. Ainsi, une session pour les projets contes et deux sessions pour les aides aux créations interdisciplinaires ont eu lieu.

Le nombre de dossiers reçus pour ces sessions est en diminution par rapport aux années précédentes. Vingt-trois dossiers en 2015, contre trente en 2014.

Contrairement aux années précédentes, il n'y a plus eu en 2015 de sessions spécialement dédiées aux festivals interdisciplinaires. Etant donné le peu de demandes spécifiques de soutien pour les festivals, il a semblé plus opportun de traiter ces demandes en même temps que les demandes d'aides à la création.

En 2015, le CIAS a dû examiner les dossiers de renouvellement de Chiny, cité des contes et du Festival International du Rire de Rochefort. Etant donné la volonté de la Ministre d'appliquer un échancier commun au 1^{er} janvier 2018, pour l'ensemble des conventions et des contrats-programmes, les conventions de ces deux opérateurs ont fait l'objet d'un avenant.

Actuellement, cet échancier est appliqué aux services du théâtre, de la danse et du cirque et permet d'étudier les catégories d'opérateurs similaires en même temps.

Trois opérateurs ont également fait l'objet cette année d'une évaluation à mi-parcours de leur convention : l'association internationale Adolphe Sax, le théâtre Marni et la Maison du conte et de la littérature de Jodoigne.

La composition de l'instance d'avis a été modifiée en cours d'année. A la suite du dernier appel à candidatures, cinq nouveaux membres ont rejoint le CIAS dont quatre représentants de « tendances idéologiques et philosophiques ».

Après celles de 2013 et 2014, la session spécifique aux projets contes s'est tenue en mars 2015. Tout comme les années précédentes, le CIAS a invité deux experts extérieurs provenant du secteur. Après avoir entendu l'avis des experts sur les dossiers, les membres ont pu se prononcer en connaissance de cause.

A l'instar de ce que l'on a observé les années précédentes, l'engouement pour les projets de ce secteur ne s'est pas démenti. Ainsi, 10 dossiers de demandes d'aides ont été déposés en 2015 dont 9 ont reçu un avis favorable.

A la suite de ce qui avait déjà été fait en 2014, une séance de réflexion a été organisée avec la Direction des Centres culturels à propos du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et son arrêté d'exécution du 24 avril 2014.

³ Le détail des ordres du jour se trouve en annexe 5, p. 20

En effet, il y est prévu que le CIAS examine les demandes de Centres culturels qui solliciteront la reconnaissance d'une action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène.

Les premières demandes devraient être déposées pour le 30 juin 2017. Sans pouvoir les chiffrer précisément à ce stade, une trentaine de dossiers de demandes d'actions culturelles spécialisées de diffusion des arts de la scène pourrait arriver sur la table du CIAS entre juin et septembre 2017.

2.2. Analyse des budgets et des dossiers examinés par le CIAS en 2015⁴

Le budget du secteur interdisciplinaire et du conte peut être réparti en 5 enveloppes, qui correspondent aux « articles de base » (A.B.), soit des divisions du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Alors que les budgets de ces articles de base étaient restés identiques depuis 2012, ils ont tous été diminués de 1% en 2015, comme l'ensemble des articles de base relatifs aux conventions et contrats-programmes en culture. Une exception notable est le budget consacré aux aides aux projets qui lui a été doublé.

2.2.1. AB 33.04.15

Cet article de base est destiné aux **projets dans le domaine du conte**. Son montant de 177.000 € permet uniquement d'octroyer les subventions aux deux conventionnés du secteur : Chiny, cité des contes et la Maison du conte et de la littérature de Jodoigne.

2.2.2. AB 33.06.17

Depuis 2012, un article de base est spécifiquement dédié à l'aide aux **projets interdisciplinaires**. Ce budget est destiné au subventionnement des projets ponctuels et festivals interdisciplinaires. Il couvre également les projets du secteur du conte, faute de crédits sur l'AB spécifique.

En 2015, la Ministre a décidé de doubler le budget pour atteindre le montant de 100.000€. Il s'agit d'une nouvelle importante car le montant initial de 50.000€ n'avait jamais été revu à la hausse.

Cette année, 19 demandes d'aides ponctuelles (9 interdisciplinaires et 10 contes) ont été déposées auprès du CIAS et 4 demandes de soutien pour des festivals.

Le nombre de projets ayant obtenu un avis favorable du CIAS était resté fort stable les années précédentes (10 en 2012, 12 en 2013 et 11 en 2014). En 2015, dix-huit projets ont obtenu une subvention, ce qui constitue une augmentation notable.

Etant donné que l'enveloppe budgétaire a doublé et malgré le nombre plus important de projets subsidiés, la moyenne des montants attribués par projet a augmenté par rapport aux années précédentes. Celle-ci s'élevait à 3.500 € en 2014, elle atteint en 2015 le chiffre de 5.556€.

Sur l'ensemble des dossiers examinés en 2015, 43% proviennent du domaine du conte, contre 36% en 2014 et 28% en 2013. Sur les 10 dossiers examinés, 9 ont obtenu une subvention pour un montant total de 50.000€.

Pour les projets interdisciplinaires, 9 dossiers ont été déposés et 4 ont reçu un avis positif.

Quatre dossiers de demandes pour des festivals interdisciplinaires. Tous ont reçu un avis positif.

⁴ Voir les tableaux budgétaires, en annexe 2, p. 12 et suivantes, ainsi que la liste des dossiers examinés, en annexe 3, p.19.

2.2.3. AB 33.07.17

Le montant de 1.170.000€ sur l'article de base 33.07.17 permet de couvrir les **conventions et les contrats-programmes interdisciplinaires**.

Le CIAS a également reçu quatre demandes de premières conventions; trois d'entre elles ont reçu un avis négatif. La quatrième sera quant à elle réexaminée en 2016 dans le cadre de l'établissement d'un échancier commun souhaité par la Ministre.

2.2.4. AB 33.10.17

Cet article de base nominatif permet d'octroyer l'ensemble de la subvention du **Manège.mons**. Son montant, après la diminution de 1% est de 5.338.000 €.

2.2.5. AB 33.11.17

Il s'agit du deuxième article de base nominatif du secteur. Il permet de subventionner le **Palais des Beaux-arts de Charleroi** à hauteur de 1.852.000 €.

3. CONSTATS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Depuis mars 2015, le Service général des Arts de la Scène est devenu le Service général de la Création artistique. Il rassemble les arts de la scène, les arts plastiques et numériques et le secteur pluridisciplinaire de la Culture.

Lors de l'élaboration du budget 2015, le gouvernement a décidé de diminuer de 1% les subventions des opérateurs conventionnés et contrats-programmés de la Culture. Cette diminution budgétaire généralisée a été maintenue lors de l'élaboration du budget 2016.

Lors de l'élaboration du budget 2015, le gouvernement avait souhaité augmenter les articles de base des aides aux projets des secteurs en ayant le plus besoin. De ce fait, 50.000€ ont été ajoutés à l'article de base dédié à l'aide aux projets interdisciplinaires, ce qui correspond à un doublement du montant de l'enveloppe initiale. Cette augmentation a permis d'aider un nombre plus important de projets, essentiellement dans le domaine du conte et de subventionner l'ensemble des projets soutenu à une juste valeur. Le budget 2016 sera augmenté de 31.000€ supplémentaires.

En 2015, le CIAS a dû examiner les dossiers de renouvellement de Chiny, cité des contes et du Festival du Rire de Rochefort. Etant donné la volonté de la Ministre d'appliquer un échancier commun, au 1^{er} janvier 2018, pour l'ensemble des conventions et des contrats-programmes, les conventions de ces deux opérateurs ont fait l'objet d'un avenant.

La Maison du spectacle – « La Bellone » est gérée depuis 2014 par le CIAS, compte tenu du caractère transversal du projet de cet opérateur. Son article de base nominatif doté d'un montant de 138.000€ fait, depuis l'élaboration du budget 2016, partie intégrante du programme de l'interdisciplinaire.

Les réflexions sur les performances entamées en 2014 ont été poursuivies en interne en 2015. Un point d'entrée unique dans l'administration permettrait d'assurer une reconnaissance et une dynamique de démarche créative. Etant donné le caractère transversal, au-delà des seuls arts de la scène, la question de l'opportunité de la localisation de ce guichet unique au CIAS mérite d'être posée.

La réflexion sur l'application du nouveau décret des centres culturels sera également poursuivie.

Après deux années concluantes, le calendrier de dépôt et d'examen des dossiers sera légèrement modifié. En effet, la date du dépôt relatif à la deuxième session des aides ponctuelles des dossiers interdisciplinaires est avancée au 15 août. Ceci afin de permettre au CIAS de pouvoir étudier les demandes en septembre et à la ministre de se prononcer plus tôt dans l'année.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du CIAS en 2015

MEMBRES EFFECTIFS

Président Benoît DEBUYST

Vice-président Didier ANNICQ

Membres

Benoît RAOULT
Colette HUCHARD
Catherine MAGIS
Pascal VERHULST (jusque septembre 2015)
Jean-Claude ENGLEBERT (jusque juin 2015)
Martine LAHAYE
Marylène TOUSSAINT
Arnaud BOZZINI (jusque mai 2015)

Les membres suivants ont rejoint le CIAS en octobre 2015

Sylvestre DEFONTAINE
Olivier ARENDT
Bernard LIGOT
Patrick MASSET
Marie NOBLE

Observateurs Jean-Philippe VAN AELBROUCK (*directeur général adjoint du Service général de la Création artistique*)
Freddy CABARAUX (*directeur général adjoint du Service général de l'Inspection*)
Patrick DENIS (*Service de l'Inspection*)
Céline RENCHON (*représentante de la Ministre de la Culture*)
(depuis septembre 2014)

Secrétariat Mallorie DUPLOUY (de janvier à juin 2015)
Raymond BRIOT (de septembre à décembre 2015)

Annexe 2 : Tableaux budgétaires

2.1. Evolution générale des budgets 2010-2015 (et initial 2016)

Article de base 33.04.15 = Subventions aux activités de diffusion et promotion du conte

Article de base 33.06.17 = Aides ponctuelles pour les projets ponctuels

Article de base 33.07.17 = Subventions de soutien aux activités interdisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmées

Article de base 33.10.17 (nominatif) = Subvention au centre culturel transfrontalier « Le Manège.Mons »

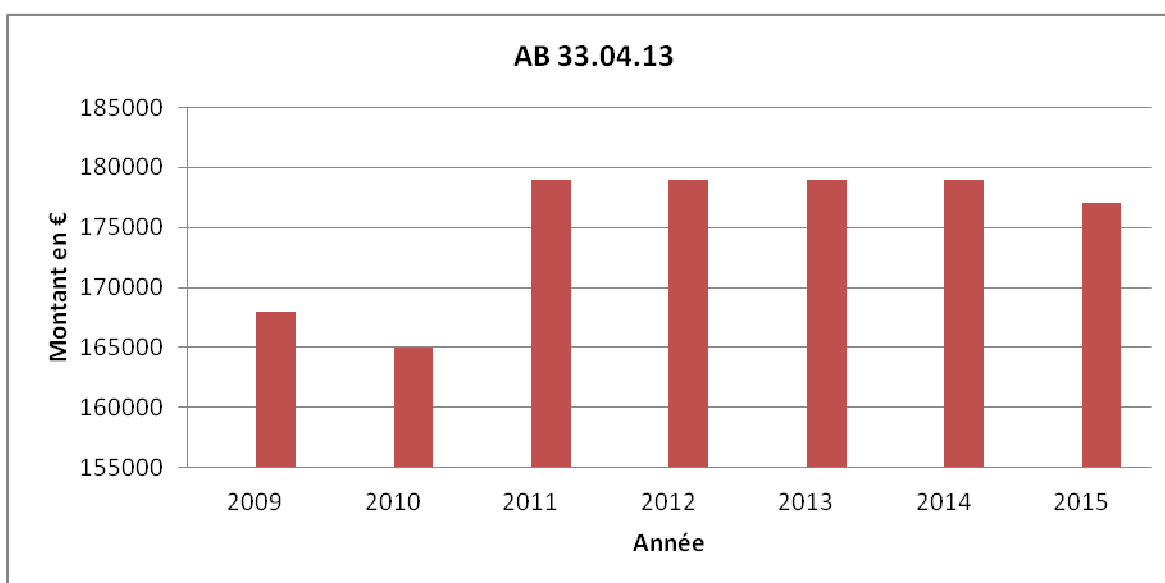
Article de base 33.11.17 (nominatif) = Subvention au Palais des Beaux-Arts de Charleroi

AB	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Initial 2016
33.04.15	165.000	179.000	179.000	179.000	179.000	177.000	177.000
33.06.17	0	0	50.000	50.000	50.000	100.000	131.000
33.07.17	819.000	761.000	1.182.000	1.182.000	1.182.000	1.170.000	1.170.000
33.10.17	4.269.000	4.346.000	5.392.000	5.392.000	5.392.000	5.338.000	5.338.000
33.11.17	0	0	1.677.000	1.801.000	1.871.000	1.852.000	1.852.000
TOTAL	5.287.000	5.322.000	8.480.000	8.604.000	8.674.000	8.637.000	8.668.000

2.2. Evolution par article de base des budgets 2010-2016

AB 33.04.15 : Subventions aux activités liées à la diffusion et la promotion du conte

33.04.15	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 initial
Ponctuels	0	0	0	0	0	0	0
Conventions	165.000	178.895	178.895	178.895	178.895	177.000	177.000
Contrats-programmes	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	165.000	179.000	179.000	179.000	179.000	177.000	177.000

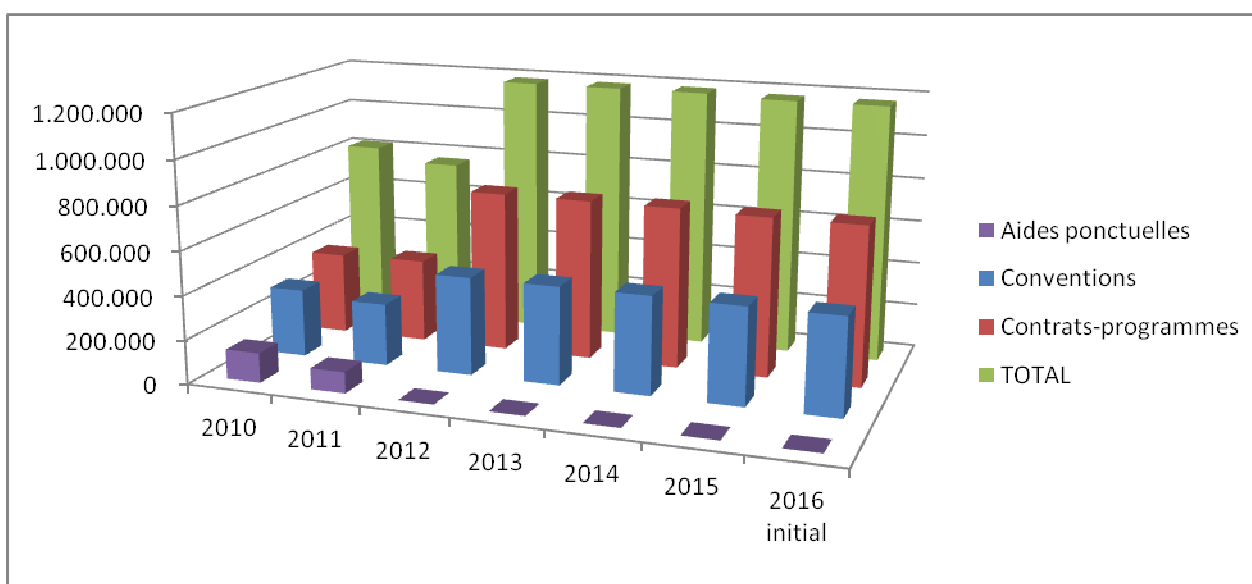


Conventions	Durée	Montant 2015
Chiny – Cité des Contes	2012-2015	98.934,00 €
Maison du Conte et de la littérature de Jodoigne	2013-2016	78.066,00 €

AB 33.07.17 : Subventions de soutien aux activités pluridisciplinaires récurrentes, conventionnées ou contrats-programmes

33.07.17	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Initial
Aides ponctuelles	135.300	95.800	0*	0*	0*	0*	0*
Conventions	309.700	283.926	446.846	446.846	446.846	442.378	442.378
Contrats-programmes	374.000	380.732	734.732	734.732	734.732	727.385	727.385
TOTAL	819.000	761.000	1.182.000	1.182.000	1.182.000	1.170.000	1.170.000

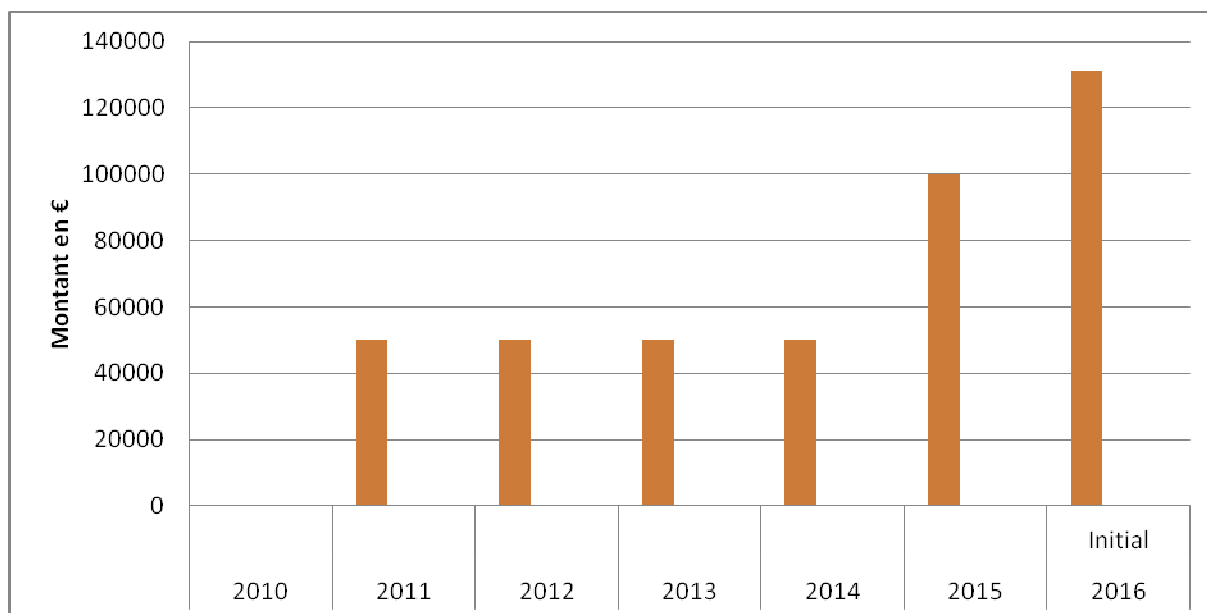
*transfert de 50.000 € vers l'AB 33.06.17



Contrats-programmes	Durée	Montants 2015
L'L	2008-2012 (avenant 2014 et 2015)	376.924,68 €
Théâtre Poème	2014-2018	350.460,00 €
Conventions		
La Roseraie-Espace Cré-action	2014-2017	30.234,00 €
Théâtre Marni	2013-2016	225.066,60 €
Voix de femmes	2014-2017	125.977,50 €
Association Internationale Adolphe Sax	2013-2016	35.273,70 €
Festival International du rire de Rochefort	2012-2015	25.825,14 €

AB 33.06.17= Aides ponctuelles pour des projets interdisciplinaires

33.06.17	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Initial
Aides ponctuelles	0	50.000	50.000	50.000	50.000	100.000	131.000
TOTAL	0	50.000	50.000	50.000	50.000	100.000	131.000



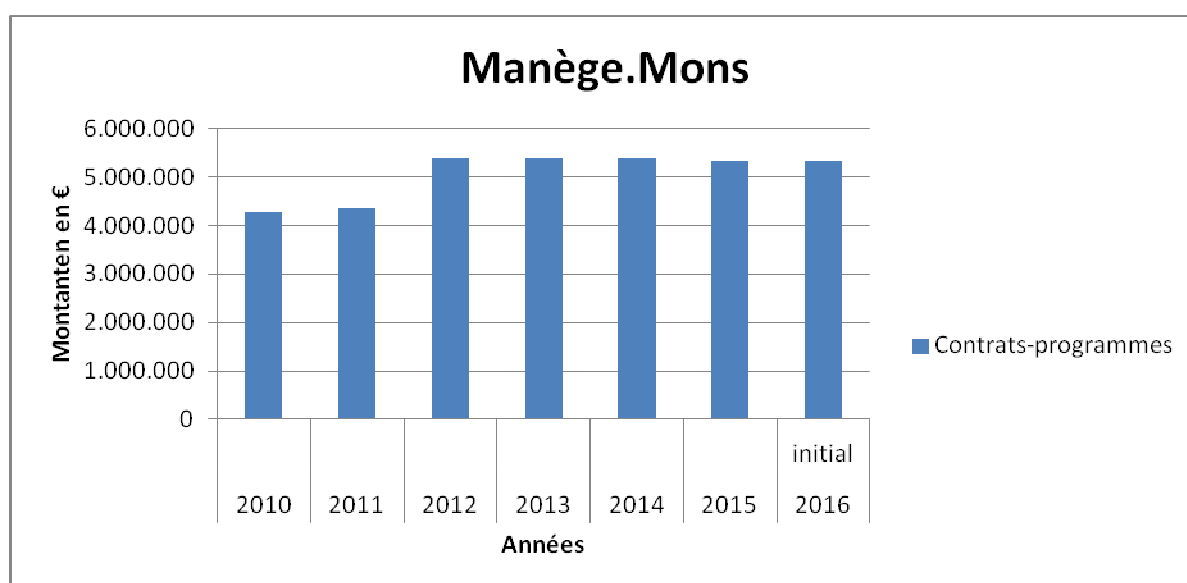
Opérateurs	Projets	Montants 2015	Secteur
Muriel Durant	<i>La bougeotte</i>	2.520 €	conte
Christine Andrien	<i>De fil en aiguille</i>	6.240 €	conte
Etienne Van Der Belen	<i>Jean de fer</i>	5.000 €	conte
Des idées, des paroles	<i>Au bout du monde</i>	3.760 €	conte
Collectif travaux publics	<i>Celui qui vient</i>	8.720 €	conte
Rien de grave asbl	<i>L'ancre magicienne</i>	6.240 €	conte
Emmanuel De Loeul	<i>Règlement de contes</i>	3.760 €	conte
Mots et merveilles asbl	<i>Midis contés 2015</i>	3.760€	conte
Fédération des conteurs professionnels	<i>En recherche d'une autre visibilité</i>	10.000€	conte
Nazanin Fakoor	<i>Totalitaria</i>	3.000€ + 4.500€	interdisciplinaire

Guilia Palermo	<i>Bug</i>	6.000€	interdisciplinaire
Tomassenko	<i>Daisy Tambour</i>	6.000€	interdisciplinaire
Leslie Maerschalcck	<i>Floating Mind</i>	7.500€	Interdisciplinaire
Festivals interdisciplinaires			
Cie de la Bête noire	Coq'arts festival 2015 et 2016	5.000€ + 4.000€	
Festival Artonov 2015	Artonov asbl	5000€	
Milan Labouiss	<i>Detours festival</i>	9.000€	

AB 33.10.17 = Subvention au Centre Culturel transfrontalier « Le Manège.mons »

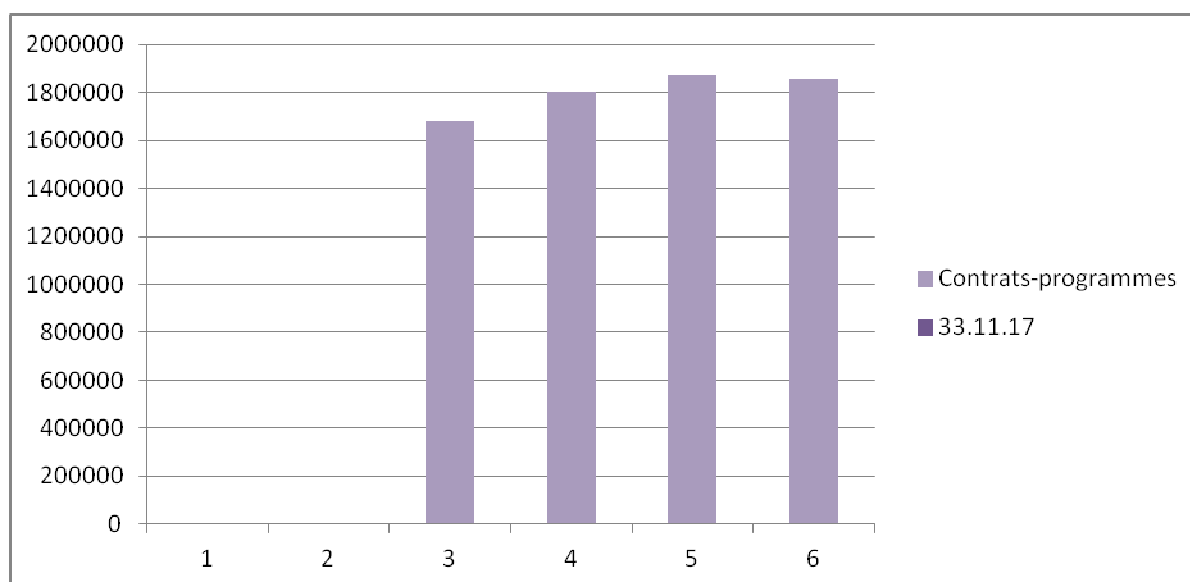
33.10.17	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 initial
Contrats-programmes	4.269.000	4.346.000	5.392.000	5.392.000	5.392.000	5.338.000	5.338.000
TOTAL	4.269.000	4.346.000	5.392.000	5.392.000	5.392.000	5.338.000	5.338.000

Contrat-programme	Durée	Montant 2015
Le Manège.mons	2012-2016	5.338.000 €



AB 33.11.17 = Subvention au Palais des Beaux-arts de Charleroi

33.11.17	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Aides ponctuelles	0	0	0	0	0	0
Conventions	0	0	0	0	0	0
Contrats-programmes	0	0	1.677.000	1.801.000	1.871.000	1.852.000
TOTAL	0	0	1.677.000	1.801.000	1.871.000	1.852.000



Contrat-programme	Durée	Montant 2015
Palais des Beaux-arts de Charleroi	2013-2017	1.852.000 €

Annexe 3 : Nombre de dossiers de demandes ponctuelles traités par le CIAS

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de projets examinés	7	15	25	21	23	28	30	23
Nombre de projets soutenus	6	7	9	8	10	12	11	17

Annexe 4 : Répartition en fonction des catégories de dossiers ponctuels

Catégories	Nombre dossiers reçus	Nombre de dossiers ayant reçu l'avis favorable du CIAS
Festivals interdisciplinaires	4	4
Projets contes	10	9
Projets interdisciplinaires 1 ^{ère} session	6	3
Projets interdisciplinaires 2 ^{ème} session	3	1
TOTAL	23	17

Annexe 5 : Ordre du jour des réunions

Réunion du 22 janvier 2015

1. Cie de la bête noire : Cocq'arts festival
2. Artonov : festival Artonov
3. Modification du Vade-mecum
4. Préparation rapport d'activités 2014
5. Divers

Réunion du 2 mars 2015

1. Muriel Durant: demande d'aide pour « La bougeotte »
2. Christine Andrien: demande d'aide pour « De fil en aiguille »
3. Etienne Van Der Belen: demande d'aide pour « Jean de fer »
4. Des idées, des paroles: demande d'aide pour « Au bout du monde »
5. Parole.Envie asbl: demande d'aide pour « Fil rouge »
6. Collectif travaux publics : demande d'aide pour « Celui qui vient »
7. Rien de grave asbl: demande d'aide pour « L'antre magicienne »
8. Emmanuel De Loedul: demande d'aide pour « Règlement de contes »
9. Mots et merveilles asbl : demande d'aide pour « Midis contés 2015 »
10. Fédération des conteurs professionnels: demande d'aide pour « En recherche d'une autre visibilité »

Réunion du 29 avril 2015

1. Nazanin Fakoor: demande d'aide pour "Totalitaria"
2. Ars Lyrica: demande d'aide pour "Kafka, les années Felice"
3. Guilia Palermo: demande d'aide pour "Bug"
4. Troupe du possible: demande d'aide pour le prochain projet
5. Tomassenko: demande d'aide pour "Daisy Tambour"
6. Milan Labouiss: demande d'aide pour "Detours festival"
7. Jean-Luc Fafchamps: demande d'aide pour "Europopop"
8. Association internationale Adolphe Sax : évaluation à mi-parcours
9. Divers

Réunion du 11 mai 2015 (Présentation du rapport d'activités)

1. Maison du conte de Charleroi : demande de convention
2. Mots et Merveilles asbl : demande de convention
3. Detours Festival : demande de convention

Suivi de

14h30 présentation du rapport d'activités

Réunion du 2 juin 2015

1. Calendrier du second semestre 2015
2. Chiny, cité des contes : renouvellement de la convention : rapport de Nathalie Wauthy, inspectrice
3. Festival du rire de Rochefort : renouvellement de la convention : rapport de Raphaël Gobbels, inspecteur
4. Théâtre Marni : évaluation à mi-parcours
5. Maison du conte et de la littérature : évaluation à mi-parcours
6. Divers

Réunion du 17 septembre 2015

1. Festival du rire de Rochefort : renouvellement de la convention : rencontre avec l'opérateur (11h)
2. Chiny, cité des contes : renouvellement de la convention : rencontre avec l'opérateur (13h)
3. Maison du conte de Bruxelles : demande de convention
4. Divers

Réunion du 2 octobre 2015

1. Virgine Verdier TAMAYA
2. Compagnie de la Bête noire- Cocq'arts Festival (5ème édition)
3. Compagnie La Phalène- Floating Mind
4. Nazanin Fakoor-Totalitaria (complément d'analyse)
5. Mourad Zeguendi- J'ai inventé une sauce

Réunion du 12 novembre 2015

1. Palais des Beaux-Arts de Charleroi : contrat-programme 2013-2017, évaluation à mi-parcours.
2. Décret du 21/11/2013 relatif aux centres culturels. Présentation de l'action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène et du rôle du CIAS.
3. Avant-projet de décret portant diverses dispositions en matière de culture -> sollicitation des instances d'avis
4. Commission du Patrimoine oral et immatériel : présentation et appel à candidatures par la responsable.

Pour toute information :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de la Culture
Service général de la création artistique
Secteur de l'Interdisciplinaire et du Conte

Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tél : 02/413.24.92
E-mail : raymond.briot@cfwb.be
Site Internet : www.creationartistique.cfwb.be